

Département de Lot-et-Garonne
VILLE LE PASSAGE D'AGEN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le treize décembre deux mil vingt-deux.

PRÉSENTS : M. GARCIA. Mme BARAILLES. MM. MIRANDE. MEYNARD. Mmes FOUQUET. PINHEIRO. M. BERTOUILLE. Mme ROUMAZEILLES. M. DISSÈS. Mmes VÉZINAT. SAZI. PELLETIER. POMMÈ. M. DOUCET. Mme BAURENS. MM. DURAND. JIMENEZ. Mme CAMGUILHEM. M. CUESTA.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Mme GRIFFOND.

POUVOIRS : Mme FAGET à Mme BARAILLES. M. BÉLAIR à Mme PINHEIRO. M. PORTEJOIE à M. MIRANDE. M. PETIT à M. MEYNARD. Mme DUCÉL à Mme POMMÈ. M. LÉCUREUIL à M. GARCIA. M. BORDENEUVE à Mme FOUQUET. M. MOUMOUNI à Mme SAZI. M. FRÉMY à M. JIMENEZ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BERTOUILLE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 7 décembre 2022

Date de l'affichage : 7 décembre 2022

OBJET : SALLES MUNICIPALES
ACTUALISATION DES TARIFS

Délibération n°2022-153

VU les articles L 2125-1 à 2125-3 CG3P,

VU l'article L 2144-3 CGCT,

VU l'article L 2251-2 CGCT,

CONSIDÉRANT que la Commune met à disposition 7 salles ou locaux municipaux, à savoir respectivement au Centre culturel Pierre Lapoujade : les salles Jean Ferrat et Marguerite Duras, au Complexe sportif Pierre Saint-Germes : la salle Pascal Cecchetto, la salle municipale de Rosette, sur le site de la ferme Estrades : la ferme Estrades proprement dite (qui est uniquement dédiée à l'organisation d'expositions) et la Bergerie (qui est uniquement mise à disposition en journée) et enfin, la salle principale de la Maison du Temps Libre.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur de la Commission « Culture et Sports »,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE, par 27 voix pour et 1 abstention :

1°) – d'approuver l'actualisation de tarifs de mise à disposition des dites salles municipales suivant les tableaux récapitulatifs ci-après, étant précisé que ces nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Salle Jean Ferrat - 273 m²

	Commune			Hors Commune		
	Association/ Syndicat/AG copropriétaires	Particulier	Entreprises/ professionnels	Association /syndicat/AG copropriétaires	Particulier	Entreprises/ professionnels
½ journée semaine (forfait 4 heures en journée) : 1.5	200 €	240 €	270 €	400 €	480 €	540 €
Journée semaine (forfait 12 heures ou soir au lendemain matin)	300 €	350 €	400 €	600 €	700 €	800 €
Week-end X 1.25	375 €	440 €	500 €	750 €	980 €	1 000 €
Jour supplémentaire (installation ou rangement)=1/2 journée	200 €	240 €	270 €	400 €	480 €	540 €
Forfait chauffage ou climatisation	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Caution	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €

Salle Marguerite Duras - 92 m²

	Commune			Hors Commune		
	Association/ Syndicat/AG copropriétaires	Particulier	Entreprises/ professionnels	Association /syndicat/AG copropriétaires	Particulier	Entreprises/ professionnels
½ journée semaine (forfait 4 heures en journée)	95 €	110 €	130 €	190 €	220 €	260 €
Journée semaine (forfait 12 heures ou soir au lendemain matin)	140 €	160 €	190 €	280 €	320 €	380 €
Jour supplémentaire (installation ou rangement)	95 €	110 €	130 €	190 €	220 €	260 €
Forfait chauffage ou climatisation	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
Caution	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €

Salle Rosette - 228 m²

	Commune			Hors Commune		
	Association/ Syndicat/AG copropriétaires	Particulier	Entreprises/ professionnels	Association /syndicat/AG copropriétaires	Particulier	Entreprises/ professionnels
½ journée semaine (forfait 4 heures en journée)	160 €	190 €	220 €	320 €	380 €	440 €
Journée semaine (forfait 12 heures ou soir au lendemain matin)	240 €	280 €	320 €	480 €	560 €	640 €
Week-end	300 €	350 €	400 €	600 €	700 €	800 €
Jour supplémentaire (aménagement ou rangement)	160 €	190 €	220 €	320 €	380 €	440 €
Forfait chauffage	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Caution	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €

Bergerie - 97 m² - mise à disposition uniquement en journée

	Commune			Hors Commune		
	Association/ Syndicat/AG copropriétaires	Particulier	Entreprises/ professionnels	Association /syndicat/AG copropriétaires	Particulier	Entreprises/ professionnels
½ journée semaine (forfait 4 heures en journée)	95 €	110 €	130 €	190 €	220 €	260 €
Journée semaine (forfait 12 heures ou soir au lendemain matin)	140 €	160 €	190 €	280 €	320 €	380 €
Week-end	175 €	200 €	240 €	350 €	400 €	480 €
Jour supplémentaire (aménagement ou rangement)	95 €	110 €	130 €	190 €	220 €	260 €
Forfait chauffage	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €
Caution	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €

Ferme d'Estrades - 399 m² – uniquement dédiée à l'organisation d'expositions

	Commune		Hors Commune	
	Associations	Particuliers	Associations	Particuliers
2 semaines	150 €	150 €	300 €	300 €
3 semaines	200 €	200 €	400 €	400 €
Forfait chauffage 2 sem	50 €	50 €	50 €	50 €
Forfait chauffage 3 sem	75 €	75 €	75 €	75 €
Caution	200 €	200 €	200 €	200 €

Complexe sportif - Salle n°2 Pascal Cecchetto

	Commune	Hors Commune
	Associations	Associations
½ journée semaine (forfait 4 heures en journée)	60 €	120 €
Journée semaine (forfait 12 heures ou soir au lendemain matin)	90 €	180 €
Forfait chauffage	20 €	20 €
Caution	200 €	200 €

Maison du Temps Libre - 104 m² - salle principale

	Commune		Hors Commune	
	Association/ syndicat	Entreprises/ professionnels	Association /syndicat	Entreprises/ professionnels
½ journée semaine	95 €	130 €	190 €	260 €
Journée semaine	140 €	190 €	280 €	380 €
Jour supplémentaire	95 €	130 €	190 €	260 €
Forfait chauffage ou climatisation	30 €	30 €	30 €	30 €
Caution	200 €	200 €	200 €	200 €

2°) – d'adopter, aux termes de l'article L 2251-2 CGCT, les 3 dérogations suivantes :

● **Gratuité ou tarif ½ journée sur dérogation :**

Si l'événement a un caractère d'intérêt général ou communal, organisme d'Etat ayant des missions d'intérêt général, association d'utilité publique dont la reconnaissance fait l'objet d'un décret, manifestations associatives rentrant dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Commune, pour les activités lucratives dérogation possible pour les manifestations à caractère humanitaire et social

● **Campagnes électorales :**

Elections municipales : 2 MAD gratuites (Rosette ou Jean Ferrat)

Elections départementales : 1 MAD gratuite (Rosette ou Jean Ferrat)

Elections régionales, nationales et européennes : 1 MAD gratuite (Rosette ou Jean Ferrat)

● **Associations dont le siège social est sur la Commune et ayant signé une charte de partenariat avec la Commune :**

Salle Jean Ferrat ou Rosette ou Fermes d'Estrades : 1 MAD gratuite/an

Salle Marguerite Duras ou Maison du Temps Libre ou salle n°2 complexe sportif : 1 MAD gratuite/an

Soit 2 MAD gratuites/an

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, le 14 décembre 2022

Le Maire,

Francis GARCIA.